



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La Mission de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC) dément les déclarations fausses et trompeuses sur ses opérations**

**Le 05 avril 2024, Gaborone, Botswana** : La Mission de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC) apporte un démenti aux articles mensongers et trompeurs parus dans les médias en ligne sur les opérations qu'elle mène dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC).

La SAMIDRC condamne fermement les informations erronées concernant ses opérations militaires dans l'est de la République Démocratique du Congo et précise que les troupes des Forces armées sud-africaines (SANDF) déployées en République Démocratique du Congo agissent dans le cadre du mandat de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans ce pays (SAMIDRC). Le déploiement de la SAMIDRC a été approuvé par le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC tenu à Windhoek (Namibie) le 08 mai 2023, en tant qu'intervention régionale permettant de lutter contre l'instabilité et la détérioration de la situation sécuritaire qui prévaut dans l'est de la République Démocratique du Congo. Dans cette mission, la SAMIDRC, une force régionale de la SADC constituée de membres de la République du Malawi, de l'Afrique du Sud et de la République-Unie de Tanzanie ainsi que des éléments des forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) collaborent avec les FARDC en vue de lutter contre les groupes armés opérant dans l'est de la République Démocratique du Congo.

À la lumière de ce qui précède, la SAMIDRC assure que la situation sur le terrain est tout à fait normale et qu'elle poursuit ses activités opérationnelles prévues. Les informations relatives à l'évolution de la mission et à la sécurité des troupes seront systématiquement communiquées par les canaux officiels de la SADC.

La SAMIDRC est déterminée à remplir son mandat conformément au précepte d'autodéfense et d'action collectives énoncé dans le Pacte de défense mutuelle de la SADC (2003).

**Pour toute information supplémentaire, veuillez-vous adresser aux fonctionnaires suivants:**

Brigadier Molatlhegi M. Ntelamo, Chef de l'Élément de planification (Secrétariat de la SADC courriel: mntelamo@sadc.int ; téléphone +267 76 247 376); Brigadier général Desmond Chawanda, Chef d'état-major, SAMIDRC (courriel: dchawanda@sadc.int; téléphone +243 982020202).

Pour les questions relatives aux médias : Mme Barbara Lopi, responsable de la communication et des relations publiques au Secrétariat de la SADC (courriel: blope@sadc.int ; prinfo@sadc.int)

.....

### **SADC en bref**

La SADC est une organisation de 16 États membres créée en 1980 sous le nom de Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) et elle devient en août 1992 la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a pour mission de promouvoir la croissance économique et le développement socio-économique durables et équitables par le biais de systèmes efficaces et productifs, du renforcement de la coopération et de l'intégration, de la bonne gouvernance ainsi que de la paix et de la sécurité durables, afin que la Région devienne un acteur concurrentiel et efficace dans l'économie mondiale et dans la diplomatie internationale. Ses États membres sont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, l'Union des Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

**Publié par le Secrétariat de la SADC le 04 avril 2024.  
Gaborone (Botswana)**